N° 3276 — 9e Année

CINQ CENTIMES

Samedi 5 Juin 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LA RÉFORME DE L'IMPOT

Il fut un temps où l'on se préoccupait surtout, à la Chambre, de faire entrer dans la commission du budget les députés qui se recommandaient par leur compétence financière et leur connaissance des questions techniques ressortissant aux divers départements ministériels.

On admettait avec raison que le budget de la France devait être préparé et établi par ceux-là même qui pouvaient le discuter avec le plus d'autorité et d'expérience, et les opinions politiques des commissaires étaient considérées comme chose secondaire, dès lors qu'un député s'imposait par ses aptitudes spéciales au choix de ses collègues.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. *L'élection de la commission du budget* de 1898 s'est faite mercredi uniquement sur le terrain politique.

On n'a pas demandé aux candidats s'ils étaient capables de défendre utilement les intérêts du pays, dans l'élaboration de ce budget énorme de trois milliards et demi, mais simplement s'ils comptaient parmi les amis ou les adversaires du gouvernement.

C'est là encore, malheureusement, une des conséquences de la situation qui nous est faite par l'alliance des modérés et des droitiers. Les républicains, désemparés, ne peuvent plus s'entendre, comme autrefois, pour assurer la présence des plus éminents d'entre eux dans la commission du budget ; pour établir la collaboration féconde des radicaux et des opportunistes, comme on disait alors, — divisés sur beaucoup de questions politiques, mais d'accord pour dresser chaque année le budget de la République dans un esprit démocratique et réformateur.

Les ministériels, mercredi, ont triomphé. Les monarchistes et les ralliés leur ont, une fois de plus, apporté le concours *de leurs suffrages*. Ils ont réussi à éliminer de la commission des hommes qui semblaient y avoir leur place marquée par leur autorité en matière financière, et par la part prépondérante qu'ils avaient prise dans la discussion des anciens budgets.

Ils sont les maîtres de la commission, et leurs journaux triomphent avec éclat.

Mais, comment useront-ils de leur victoire ? Que sera le budget qu'ils nous réservent, le dernier de cette législature ? De quelle façon se proposent-ils de donner satisfaction aux aspirations du pays ?

Dans les programmes de nos députés, lors des élections de 1893, la réforme fiscale figurait au premier rang. Tous les candidats d'alors étaient unanimes à proclamer la défectuosité de notre système d'impôts ; tous promettaient de le réformer et de l'établir sur des bases plus démocratiques.

Qu'a-t-on fait pour tenir ces promesses ?

Le cabinet Bourgeois a présenté un projet d'impôt sur le revenu qui semblait répondre aux *revendications, maintes fois* formulées, du parti républicain tout entier.

On sait de quelle façon il fut accueilli. Les intérêts menacés se prévalurent de quelques dispositions secondaires du projet de M. Doumer — dispositions que le ministre des finances se déclarait prêt à modifier et à améliorer — pour crier à l'inquisition et à la tyrannie, et pour faire écarter toute réforme.

M. Cochery, qui a succédé à M. Doumer, avait substitué au projet de celui-ci un budget qui comprenait l'impôt sur la rente. Cette fois encore, la réaction ameuta les intéressés, et le ministre des finances de M. Méline dut battre en retraite et renoncer à sa proposition, qualifiée, elle aussi, de subversive et de révolutionnaire.

M. Cochery s'est rallié, depuis lors, à une très modeste réforme, qui dégrèverait, d'ailleurs très légèrement, les cultivateurs, et demanderait la compensation de ce dégrèvement à un impôt sur les valeurs mobilières.

Va-t-on s'en tenir à cette humble réforme ? *Et trouvera-t-on*, au moins, le moyen de la réaliser ?

Le *Temps*, dont un des rédacteurs, notre distingué concitoyen, M. Delombre, sera vraisemblablement le président de la nouvelle commission, comme il était président de l'ancienne, explique, dans un article qui pourrait bien être écrit par M. Delombre lui-même, que « la commission semble résolue à s'en tenir strictement à la tâche qui lui incombe : mettre en équilibre le budget de 1898. »

Et notre confrère ajoute qu' « elle n'a pas à examiner les propositions de réformes fiscales déposés par le gouvernement, puisque ces propositions ont été, à dessein, extraites du budget ; elle aura *simplement à faire état des conséquences* financières de ces réformes, si les Chambres les réalisent. Si, la commission, conclut-il, s'avisait de se prononcer, elle aussi, sur les réformes, on courrait grand risque de n'avoir ni les réformes, ni le budget. »

Pour qui sait comprendre, il n'est pas douteux que le *Temps* considère le vote des réformes comme très problématique, et qu'il ne veut pas les lier au budget, afin de ne pas faire courir à celui-ci le risque de n'être adopté, comme cela s'est produit depuis plusieurs années, qu'après le vote de un ou de plusieurs douzièmes provisoires.

Nous avons donc beaucoup de chances de voir le budget de 1898 condamné au même sort que ses prédécesseurs, c'est-à-dire qu'il ne contiendra aucune des réformes fiscales attendues et promises.

Et la législature de 1893-99 s'achèvera dans l'impuissance, à la grande joie des *ennemis du régime parlementaire*, et au grand profit des adversaires du parti républicain.

Que nous sommes loin du temps où M. Méline lui-même, devant le Conseil général des Vosges, défendait éloquemment l'impôt sur le revenu !

« *Il ne paraît pas douteux*, disait-il alors, que l'impôt sur le revenu se présente comme la seule issue raisonnable dans la situation financière où se trouve notre pays. »

Et le conseiller général des Vosges, président du Conseil d'aujourd'hui, appuyait cette opinion des arguments les plus convaincants.

« Comme, expliquait-il, la consommation *moyenne des objets les plus nécessaires* à la vie, qui sont aussi les plus nombreux, ne varie pas très sensiblement d'un homme à l'autre, il en résulte que la masse des consommateurs paye une moyenne d'impôt de beaucoup supérieure à leur fortune personnelle.

« L'impôt sur le revenu, poursuivait-il, au point de vue de la justice, est hors de discussion. Il prend la richesse là où elle se trouve réellement, et les prélèvements qu'il opère sont proportionnels à la fortune de chacun. Qui n'a rien ne paie rien, qui a beaucoup paie beaucoup, et c'est justice. La société rend évidemment des services plus coûteux aux grandes fortunes qu'elle protège qu'aux maigres patrimoines *qui se défendent presque seuls* : il est, par conséquent, plus naturel que les premiers rémunèrent les services de la société à *un taux plus élevé* que les seconds. »

Voilà en quels termes s'exprimait M. Méline il y a vingt-cinq ans. L'éminent homme d'Etat s'est assagi depuis lors. Il trouve dangereuses et impraticables des idées qu'il jugeait alors conformes à la raison et à la justice.

Mais la France républicaine n'admet point ces appréhensions exagérées et cette hésitation à réaliser des réformes depuis si longtemps sur le chantier.

Et le vrai danger n'est point dans l'adoption de projet, trop démocratiques et *trop hardis*, mais dans la *déception* que ne peut manquer de provoquer dans les masses populaires l'avortement du programme républicain.

Georges ROBERT.

Un livre de M. Bourgeois

M. Léon Bourgeois vient de publier chez l'éditeur Edouard Cornély, les discours qu'il a prononcés de 1890 à 1896 et il a donné ce titre à l'ouvrage où il les a réunis ; l'*Education de la Démocratie française*.

L'auteur explique son titre dans une courte préface que nous croyons devoir reproduire :

Ces quelques discours ont été prononcés dans des circonstances et dans des temps très divers. *Mais il y a entre eux un lien. Ils sont inspirés* par une même pensée, qui pourra justifier leur réunion.

Une société ne saurait vivre dans la sécurité *et dans la paix, si les hommes qui la composent* ne sont pas unis et comme volontairement disciplinés par une même conception de la vie, de son but et de ses devoirs.

L'éducation nationale a pour fin dernière de créer cette unité des esprits et des consciences.

Comment dans notre démocratie peut se former cette doctrine commune, doctrine à la fois intellectuelle, morale et sociale ? Sur quels points fondamentaux peut-elle s'établir, dans quelles conditions et dans quelles limites par quelles voies et par quelles méthodes ? Quel est, dans la tâche proposée, le rôle de la puissance publique et quelle part doit être réservée à l'initiative des citoyens ?

La liberté civile, politique et religieuse, est la loi nécessaire de l'Etat républicain ; et l'ordre, le véritable ordre moral et social, y doit être assuré, non par la force d'un seul ou de plusieurs, mais par la libre adhésion de la raison, de la conscience et de la volonté de tous.

Comment de la liberté définitive, l'éducation de la jeunesse peut-elle faire naître l'ordre définitif ?

Ces questions pressent notre temps et nul ne peut s'en désintéresser.

Elles ont été présentes à notre esprit toutes les fois que nous avons eu à parler de l'éducation publique : c'est ce qui, peut-être, donne quelque unité aux pages qui suivent.

L. B.

Echos et Nouvelles

L'administration des postes allemande se propose d'installer, après la Pentecôte, dans plusieurs bureaux de Berlin, des distributeurs automatiques délivrant des timbres et des cartes postales.

AU JOUR LE JOUR

Mutualité Universitaire
et mutualité scolaire

A la récente fête des mutualistes, à Paris, M. Barthou déclara : « La mutualité n'est la propriété d'aucun parti ; elle est la doctrine commune et aussi la commune espérance de tous ceux qui ont foi, pour la solution des problèmes sociaux, en l'initiative individuelle et dans l'association libre. *Elle est, par excellence la forme pacifique* de l'évolution sociale. A ce titre, elle est dans les traditions de tout le parti républicain et elle n'a d'autres adversaires que les apôtres de la révolution sociale. »

Voilà d'excellentes paroles venant confirmer, de bouche autorisée, ce que nous avons déjà dit à maintes reprises à ce sujet. Cependant, s'il est vrai que la mutualité ne soit la propriété d'aucun parti, il faut tout au moins proclamer qu'à la mutualité, qui est une des formes de la solidarité, le parti réactionnaire a toujours opposé et oppose encore la charité, bien différente au point de vue social ; quant au parti révolutionnaire il n'a pas assez de sarcasmes pour les mutualistes. On en a eu récemment la preuve au conseil municipal de Lille.

Après ces réserves qu'il était nécessaire de faire, nous revenons à une idée que nous avons déjà développée et qui nous est chère : la Mutualité universitaire et la Mutualité scolaire.

C'est en effet par le lycée, par le collège, par *l'école que les idées de mutualité doivent* s'infiltrer dans les masses et y produire tous leurs fruits.

Bien que notre département du Nord ne renferme pas moins de quatre-vingt mille mutualistes sur les quinze cent mille existant en France, il n'en est pas moins des plus arriérés sous le rapport qui nous occupe.

Notre personnel enseignant, supérieur secondaire et primaire, compte parmi les plus intelligents et les plus dévoués, et cependant il s'est laissé devancer par les professeurs du collège de *Commercy (Meuse), qui viennent de concevoir* l'idée d'une Mutualité universitaire englobant tous les professeurs des lycées et collèges de notre pays.

« Le but de la Mutualité universitaire, disent-ils dans le projet qu'ils soumettent à tous leurs collègues de France, après avoir reçu la haute approbation de M. Gasquet, recteur de l'Université de Nancy, vous sera clairement indiqué par ces seuls mots :

» Toutes les fois qu'un professeur marié de l'enseignement secondaire décédera, *en cours d'exercice*, il sera fait par tous les membres du corps enseignant un versement de 1 franc en faveur de sa veuve.

« Cette idée de venir au secours d'une femme accablée de douleur, parfois même, hélas ! trop *souvent aux prises avec* les difficultés de la vie, nous a été suggérée par le spectacle de certaines misères dont nous avons été les témoins ou dont nous pouvons vous certifier l'authenticité absolue. »

Suivent plusieurs exemples dont nous ne citerons que le suivant :

« En 1888, mourait au collège de C..., après une longue et douloureuse maladie, M. F..., professeur de 5e et 6e. N'ayant pour tout moyen d'existence que sa seule position, il avait vécu au jour le jour, péniblement, sans avoir pu épargner la moindre somme.

« *Et lorsque, au cours de sa maladie*, les dépenses se furent augmentées, lorsque tout, linge, meubles, etc., eût été converti en argent, le malheureux mourait sans même posséder un drap dans lequel l'ensevelir. Il laissait une veuve et deux enfants ! »

Ces professeurs ont donc songé à la réalisation de l'idée philanthropique qui trouverait sa complète expression dans la *Mutualité Universitaire*.

Se basant sur ce que le nombre des professeurs des lycées et collèges de France s'élève à près de 7,000, ils estiment que la minime somme de 1 fr. versée par chaque professeur remédierait aux misères signalées.

A ceux qui prétendraient que le secours en question ressemble trop à une aumône, et qui *plus est, à une aumône mal déguisée, ils répondent* qu'il ne peut être question d'aumône, puisque cette libéralité — oh ! combien petite ! — s'exercera à l'égard de gens qui n'auront rien demandé et qu'elle ne sera, en réalité, que l'exécution d'un engagement volontairement contracté et antérieurement au décès du collègue défunt.

Peut-être, dira-t-on encore, vont-ils jeter le discrédit sur la grande famille universitaire, en étalant au grand jour les plaies de ses membres ?

Non, il ne peut y avoir de discrédit possible, puisqu'il s'agit ici d'une mesure générale, toute de sympathie et de confraternité.

Nous voyons au contraire dans la réalisation de ce projet un moyen délicat de venir en aide *aux veuves des Professeurs des Lycées et Collèges* qui se trouveraient dans le besoin, un moyen qui ne pourrait blesser en rien leur amour-propre ou la dignité de leur fière attitude, d'autant plus que les personnes intéressées seront toujours libres de recourir ou non à la générosité du personnel enseignant. Nous n'ignorons pas, en effet, que plusieurs professeurs peuvent se passer du modeste secours réclamé de la confraternité de tous. Eh bien ! c'est à ceux-là, à ceux que leur situation personnelle met à l'abri du besoin, qu'est demandée, puisqu'ils ne voudraient ni ne sauraient la recevoir, l'obole, qui pour eux inutile, sera le salut pour leurs collègues moins fortunés.

La Mutualité universitaire est absolument indépendante de la société de secours mutuels qui, *il faut l'espérer, ne tardera pas à fonctionner.*

Elle a pour but de venir immédiatement en aide à la compagne et aux enfants d'un collègue défunt ; elle est une prime d'assurance confraternelle ; elle est pour tout dire la possibilité effective d'échapper aux difficultés matérielles d'une situation déjà si triste et si accablante par elle-même.

***

Notre Université de Lille qui compte tant d'esprits éminents, ouverts aux idées de solidarité sociale, répondra, nous en sommes certains, à l'appel fait par l'Université de Nancy, puisque les professeurs du collège de Commercy ont l'approbation de leur chef, M. le recteur.

Elle y répondra d'autant plus facilement que l'honorable M. Margottet est lui même un chaud partisan de toutes ces questions de mutualité universitaire et scolaire.

***

Quand les professeurs et les instituteurs auront donné l'exemple, qu'ils auront leur Mutualité, ils se feront les apôtres de la mutualité scolaire dont nous avons déjà exposé le fonctionnement.

Ils seront d'ailleurs encouragés par M. Margottet, recteur, et surtout par M. Pierre, directeur départemental de l'enseignement primaire.

Malheureusement — et il est triste de le constater — il n'existe, d'après une enquête récente aucune de ces sociétés dans le Nord.

Notre département qui est pourtant le berceau de tant d'œuvres généreuses, s'est laissé devancer par d'autres moins importants.

Rouen, ville de cent mille habitants seulement, compte près de trois mille petits mutualistes.

Et combien d'autres villes que nous pourrions citer ont marché dans cette voie ! Nous ne parlons pas, bien entendu de Paris où M. J. Cavé est arrivé à des résultats admirables.

C'est ainsi que la Société scolaire du XIXe arrondissement de Paris a réalisé, dans l'espace de quinze ans, 170,000 francs de capital ; elle a payé l'indemnité réglementaire pour un total de [illegible] journées de maladies et a muni d'un livret personnel de retraite [illegible] enfants.

***

A côté de MM. Margottet et Pierre, un de nos concitoyens lillois M. Cliquennois-Paque s'est imposé la lourde tâche d'aller répandre la bonne semence mutualiste parmi la jeunesse de nos écoles.

Dans une conférence qu'il fit le 21 mars dernier aux enfants des écoles communales de Lezennes, le dévoué propagandiste s'exprimait ainsi :

« Dans les grandes villes, on rencontre beaucoup de vieillards demandant à l'assistance publique le pain nécessaire à leur existence. Ce *n'est pas un reproche que nous adressons* à ces malheureux, nous voudrions au contraire voir augmenter le peu qu'on leur donne. Mais, convenez-en, le pain qu'on gagne soi-même est bien meilleur que celui qu'on est obligé de solliciter de la charité publique. Vous pouvez, c'est même pour vous un devoir, éviter cette dure extrémité. Les Associations Mutuelles vous sont ouvertes ; elles vous offrent sans humiliation le pain de votre vieillesse et les secours dans la maladie.

« Mes chers enfants, ces idées sont, je le sais, austères et bien abstraites pour vous ; ce sacrifice de 10 centimes, je sais aussi qu'il est plus grand qu'on le suppose. Nous n'oublions pas que nous avons été enfants comme vous et nous comprenons que ces deux sous versés chaque *semaine représentent pour vous des plaisirs* et des satisfactions de toutes sortes. Ces deux sous, mais ce sont vos billes, vos toupies, vos friandises ! Ne sommes-nous pas bien cruels de vous en priver ? Et que vous offre-t-on en échange ? Des secours en cas de maladies, c'est-à-dire des médicaments parfois bien mauvais à prendre. Quoi encore ? une modeste pension dans la vieillesse : est-ce bien de venir vous parler vieillesse à vous qui êtes à peine nés à la vie ?

« Oui, mes enfants, c'est bien et c'est honnête de venir vous parler de ces choses. Oui, il faut vous habituer à la solidarité ; oui, vous devez aimer et aider votre prochain ; oui, il faut vous pénétrer, dès votre plus jeune âge, des grandes idées de générosité, de dévouement et de sacrifice.

» Prenez l'habitude du bien et la pratique vous en deviendra très facile.

« S'unir, s'associer pour mettre les peines en commun, pour répartir sur un plus grand nombre le poids des fatalités de l'existence, pour trouver enfin la sécurité dans la vieillesse, voilà le but de la mutualité. »

Puissent ces paroles être entendues et que de toutes parts dans le Nord se créent des Mutualités scolaires qui sont un commencement de résolution de la question sociale.

E. PETITCOLAS.

Les quatrièmes bataillons

Assailli *de demandes de garnisons*, le général Billot les renvoie toutes aux commandants de corps d'armée. Les généraux en chef sont chargés de recevoir les offres des municipalités. Ils ont seuls qualité pour instruire les demandes d'installation des quatrièmes bataillons.

Le ministre de la guerre examinera personnellement les propositions arrêtées par les commandants de corps d'armée. Les décisions seront notifiées aux municipalités au commencement du mois d'août, de façon à éviter toute pression des conseils généraux. Pour rendre moins précaire le séjour des officiers dans les *petites garnisons*, il ne sera pas accordé de quatrièmes bataillons aux localités dans lesquelles les officiers trouveraient difficilement à se loger et ne pourraient pas organiser un cercle militaire convenable.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil de Cabinet

Paris, 3 juin. — Les ministres se sont réunis jeudi matin au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline. La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Les grèves dans le Gard

La Grand'Combe, 3 juin. — A son retour, le gréviste Lasserre, qui vient de terminer ses trente jours de prison, a été accueilli hier par une manifestation.

Des bouquets lui ont été offerts à la gare où la foule attendait. Il a été accompagné à son domicile aux cris de : « Vive Lasserre ! Vive la République ! »

De nombreuses brigades de gendarmerie maintenaient l'ordre.

Deux manifestants ont été arrêtés.

A la réunion qui a eu lieu, le président a annoncé qu'il restait en caisse 2,250 fr. qui seront distribués aux plus nécessiteux.

La Grand'Combe, 3 juin. — Outre la manifestation qui s'est produite hier soir, dans la rue à l'occasion de la sortie de prison de Lasserre, une réunion devait avoir lieu au cercle socialiste, mais elle a été dissoute.

Le procureur de la République et le sous-préfet arrivèrent à la Grand'Combe vers neuf heures du soir. Une pierre fut lancée contre le sous-préfet qui fut atteint à l'oreille gauche. La blessure est sans gravité.

Hier dans la journée, cinq grévistes ont été arrêtés pour différents délits envers la gendarmerie ; ils seront jugés ce soir, par le tribunal correctionnel.

Les esprits sont très surexcités. Cependant il y a eu hier 1,670 rentrées d'ouvriers du fond.

La Chambre
Avant séance

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 3 juin. — La nouvelle commission du budget s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Vogeli, doyen d'âge. Elle a procédé immédiatement à l'élection de son bureau.

LE BUREAU

C'est M. Delombre qui, comme nous l'avions fait prévoir, a été réélu président. Il a obtenu 25 voix sur 30.

MM. Maurice Lebon, Krantz et Charles Roux ont été élus vice-présidents.

Les quatre postes de secrétaire ont été donnés à MM. Chaudey, Laroze, Lasserre et Lhopiteau.

Discours du président

M. Vogeli a prononcé une courte allocution, puis M. Delombre a pris possession du fauteuil et a prononcé un discours dont voici les passages essentiels :

Il a commencé par rendre hommage à l'ancienne commission remarquable, a-t-il dit, par son esprit de travail et son souci de l'ordre financier et de l'indépendance du contribuable ; il a ajouté :

Héritiers de ses travaux, espérons que, plus heureux qu'elle, nous pourrons épargner au pays l'expédient des douzièmes provisoires. Le budget de l'année 1898 se présente dans des conditions qui semblent devoir permettre, sans que rien soit abandonné des contrôles nécessaires, une prompte élaboration des rapports.

L'œuvre de la réforme fiscale ayant fait l'objet de projets de loi spéciaux, qui vont être en état d'être discutés par la Chambre, vous allez pouvoir vous consacrer immédiatement à l'examen des recettes et des dépenses.

Faire un budget qui n'ait d'autres prétentions que d'être un budget véritable, c'est-à-dire sincère, clair, d'où toutes dépenses injustifiées soient bannies, où tous les services utiles, et ceux-là seulement, aient leurs dotations assurées, et où elles le soient par des ressources normales, un budget dont l'équilibre se trouve garanti par la prudence des évaluations de recettes, la réalité des réserves d'amortissement, la sagesse et la modération de l'impôt, ménager à l'Etat un tel budget que serait-ce, messieurs, sinon collaborer de la façon la plus efficace à l'essor du crédit public, au développement des forces vives du pays, à la grandeur nationale ?

Vous sera-t-il donné d'atteindre à cet idéal ? Tous ici, Messieurs, nous nous y efforcerons du moins en fidèles serviteurs de la démocratie et de la République.

Les rapporteurs spéciaux

La commission a ensuite procédé à la répartition des rapports spéciaux ; en voici l'affectation : Finances, M. Jumel ; affaires étrangères, M. Thomson ; justice, M. Renault-Morlière ; intérieur, M. Lasserre ; services pénitentiaires, M. Jules Legrand, par 19 voix contre 9 à M. Mougeot ; Algérie, M. Chaudey ; guerre, M. Boudenoot ; marine, M. de Kerjégu.

Instruction publique, M. Bouge ; beaux-arts, M. Berger ; cultes, M. Sauzet ; commerce, M. Charles Roux ; postes et télégraphes, M. Vogeli ; colonies, M. Riotteau, par 23 voix contre 7 à M. Bazille, radical ; agriculture, M. Lavertujon ; travaux publics, M. de Lasteyrie ; monnaies et médailles, M. Cros Bonnel ; imprimerie nationale, M. Bozérian ; Légion d'honneur, M. Granx ; Invalides de la marine, M. Armez ; caisses d'épargne, M. Fouquet (droite) ; Ecole des arts et manufactures, M. Laroze ; chemins de fer de la Réunion, M. Bertrand ; chemins de fer de l'Etat, M. Gruet.

On voit que la plupart des rapports ont été donnés à ceux des commissaires réélus qui se les étaient vu attribuer l'an dernier.

La discussion du projet de budget

Sans plus tarder la Commission a ouvert immédiatement la discussion générale sur le projet de budget du gouvernement.

Aucun membre de la majorité ne demande la parole.

Mais M. Millerand *insiste pour l'incorporation* au budget des projets de réformes fiscales. Le cabinet de M. Méline ne peut faire autrement dit-il, que de soutenir cette théorie, puisque M. Méline lui-même a solennellement déclaré que seul un cabinet modéré pouvait faire les réformes fiscales.

M. Krantz répond à M. Millerand que la commission sera disposée à examiner tous les projets de réforme que la Chambre lui indiquera.

Un certain nombre de ces projets lui sont déjà soumis : ce serait les compromettre que d'ouvrir en ce moment une discussion générale sur les réformes fiscales.

Un débat s'engage ensuite entre MM. Mougeot, Bertrand et Krantz sur la réforme de l'impôt des successions actuellement pendante devant le Sénat.

Finalement MM. Bazille, Berteaux, L'hopiteau, Millerand et Mougeot déposent un amendement tendant à l'incorporation de tous les projets fiscaux au budget de 1898.

Mais cet amendement est repoussé par dix-neuf voix contre cinq.

Sans se décourager, ils déposent une proposition tendant à dessaisir la commission de 1897 en faveur de la commission de 1898 de tous les projets fiscaux. Cette proposition a le même sort que la précédente et recueille contre elle 19 voix contre 5.

La commission de 1897 reste donc saisie des projets fiscaux.

Enfin avant de s'ajourner, la commission procède à la désignation de son rapporteur général.

M. Krantz est élu par 25 voix. Et comme il donne sa démission de vice-président, M. Georges Berger le remplace dans ces dernières fonctions.

La Commission a décidé d'entendre la semaine prochaine M. Lockroy sur les crédits spéciaux demandés pour la marine.

D'autre part, M. Millerand rappelant que samedi dernier au cours de l'interpellation sur la catastrophe de la rue Jean-Goujon, M. Darlan déclarait que les crédits pour la cérémonie à l'occasion de l'incendie de l'Opéra-Comique avaient été pris sur le budget des Beaux-Arts, demande que le rapporteur examine s'il n'y aurait pas lieu de procéder de la même manière pour les crédits demandés pour la cérémonie de Notre-Dame.

La commission s'est ajournée à la semaine prochaine après avoir chargé son président de faire une demande auprès du gouvernement pour obtenir que les budgets spéciaux soient distribués le plus tôt possible.

La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 30., sous la présidence de M. Brisson, président.

Le privilège de la Banque de France

M. Cochery, ministre des finances. — La Banque de France doit être le régulateur, le modérateur et la réserve de l'escompte ; elle doit avoir un taux unique, ne faire de faveur à personne et prendre des précautions pour que son crédit ne soit jamais compromis.

Les partisans de la Banque d'Etat ne nous ont même pas encore dit en quoi consiste ce projet.

M. Jaurès. — On nous a exclus de la commission de la Banque.

M. Cochery. — Vous n'aviez pas besoin de faire partie de cette commission pour exposer votre système. Vous accusez toujours le gouvernement d'inertie, à cette inertie il fallait opposer votre activité. (Exclamations à gauche. — Très bien au centre et à droite).

Je crois que nos adversaires confondent la monnaie de papier avec le papier-monnaie. Ils ont tort aussi de critiquer le capital-actions qui est une garantie pécuniaire et morale. Au surplus, ce qu'on attaque sous le nom de féodalité financière, c'est l'ensemble de toutes les grandes administrations qui ont contribué à la prospérité de la France.

Que veut-on mettre à leur place ? Le rêve et l'utopie.

M. Jaurès. — Ce rêve se réalisera, Monsieur Cochery, et vos pronostics seront oubliés.

M. Cochery. — *L'intérêt des actions de la Banque de France est normal.*

La Banque d'Etat serait un danger parce que la politique se trouverait mêlée aux affaires.

On reproche à la Banque d'avoir avancé 25 millions au gouvernement en décembre 1851 ; cette somme n'était que le reliquat d'une avance antérieure faite très régulièrement.

M. Pelletan. — Mais c'est inexact !

M. Gérault-Richard. — Vous voulez amnistier le coup d'Etat !

M. Cochery. — Pas du tout. Personne n'a condamné plus que moi le coup d'Etat ; mais il ne faut pas oublier les seize millions exigés de la Banque par la Commune.

M. Viviani. — Vous faites une différence en faveur de l'Empire.

M. Cochery. — Je fais une différence entre un versement régulier et une extorsion de fonds.

Croyez-vous qu'un gouvernement usurpateur ne ferait pas ce qu'il voudrait avec une Banque d'Etat ? A l'étranger on est unanime à rendre hommage à notre Banque de France. (Très bien au centre).

M. Cochery. — M. Pelletan a prétendu que nos désastres étaient dus au refus de la Banque de fournir au gouvernement le concours qu'il avait droit d'attendre d'elle. Il oublie que l'Etat avait le droit d'émettre du papier-monnaie et que s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'y avait pas intérêt. M. Pelletan a cité la dépêche de Gambetta et il en a pris texte pour soutenir que la Banque avait refusé de l'argent (Bruit à gauche : C'est vrai ! c'est odieux !) pour équiper les troupes ! Or, la vérité est que jamais la Banque n'a refusé son concours à l'Etat qui n'a jamais manqué d'argent. (Bruit à gauche.)

M. Pelletan. — C'est la vérité de la Banque.

M. Cochery. — C'est la vérité des faits et de l'histoire.

M. Ribot. — Votre père, M. Pelletan, était membre *du gouvernement de la Défense nationale.*

M. Pelletan. — A Paris.

Comme les colloques s'engagent plus vifs et plus confus, M. Brisson réclame le silence. M. Cochery en profite pour établir son affirmation sur la correspondance échangée entre Cuvier, Gambetta et Crémieux.

M. Pelletan interrompt violemment.

M. Cochery. — Je vous ai écouté en silence. Si vous voulez me laisser parler. (Très bien.)

Et M. Cochery lit encore deux lettres desquelles il ressort que la Banque n'a pas refusé son concours, mais demandait des garanties.

M. Marcel Habert. — C'était une trahison. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Brisson. — Je vous prie de garder le silence.

M. Cochery. — La vérité est qu'on cherche à *déshonorer l'établissement qu'on voudrait voir tomber.* (Bruits à gauche. Applaudissements au centre), et quand on apporte ici une réponse loyale à des attaques injustifiées, vous refusez d'écouter. (Approbations à droite et au centre).

La vérité est que l'argent ne manquait pas dans les caisses de l'Etat. Le 18 décembre, le Trésor disposait en province encore de plus de 50 millions. Le 20 décembre, il y avait encore plus de 45 millions disponibles.

Le 10 janvier, le gouvernement avait à sa disposition 66 millions. Non content de consulter le document, j'ai écrit à M. Roy, ancien délégué des finances près le gouvernement de la défense nationale à Tours et à Bordeaux en 1870 et au patriotisme duquel je suis heureux de rendre hommage, le seul survivant des personnes informées de cette époque.

Voix à gauche. — Un réactionnaire ! (Bruit).

M. Cochery. — Quand il s'agit de la défense de la justice, il n'y a pas de parti politique. M. Roy m'a répondu hier une longue lettre de laquelle il résulte que l'argent ne manquait nullement. Au reste, les témoignages de MM. Laurier, Ernest Picard et Thiers sont là pour attester le dévouement de la Banque. Quand ils se produisirent, personne pourtant ne protesta à l'assemblée nationale.

M. Pelletan. — Pas même le fou furieux ?

M. Cochery. — Il est étrange que ce soit sur les bancs d'extrême gauche qu'on invoque Gambetta. On couvre les gens d'opprobre, puis on se réclame d'eux.

M. Millerand. — Dites cela à votre ami, le baron Reille.

M. Brisson. — Il serait bon, il me semble, de ne pas faire revivre d'anciennes querelles à propos de souvenirs aussi douloureux. Si des hommes se sont trompés, ils étaient de bonne foi.

M. Faberot n'en lance pas moins une interruption violente que, sur la réclamation de M. Cochery, il aggrave du cri de : « Vive la Commune ! »

M. Brisson ne lui laisse pas le loisir de continuer et aux applaudissements de la majorité de la chambre le rappelle à l'ordre.

M. Cochery termine la lecture de ses lettres et documents réfutant le discours de M. Pelletan et quitte la tribune au milieu des applaudissements répétés du centre et de la droite.

Réplique de M. Pelletan

M. Pelletan. — *Je veux laisser de côté les questions personnelles mais je serais bien aise de savoir ce qu'on a entendu dire par certaines accusations* portées contre mes amis et moi au sujet de Gambetta.

M. Cochery. — Je parlais simplement de vos amis et vous qui avez renversé Gambetta et Ferry.

M. Jaurès. — Pauvre Gambetta !

M. Pelletan. — Je serais bien aise surtout de comprendre comment M. Cochery peut oser défendre l'attitude injustifiable de la Banque en 1870.

M. Pelletan. — Pour ce qui est de Gambetta c'est nous qui l'avons défendu contre vos amis d'aujourd'hui (montrant la droite. — Applaudissements prolongés à gauche) contre Thiers qui soutenait la Banque dans sa résistance.

La Banque ne voulait même pas répondre à Gambetta. Elle refusait de payer les coupons de rentes et les arrérages des pensions et c'est vous, vous, ministre des finances, qui venez dire qu'on ne manquait pas d'argent. La Banque a donné, en somme, tantôt quarante millions et tantôt 60. Mais on en dépensait alors 10 par jour. Elle a donné 289 millions alors qu'il aurait fallu des milliards et le gouvernement actuel n'a pas un mot de blâme pour cette Banque qui a trahi la défense nationale. (Applaudissements à gauche).

Réponse de M. Cochery

M. Cochery s'élance à la tribune mais il ne veut plus répondre longuement. Il s'étonne seulement qu'on ait fait dévier cette discussion en débat historique et dit que le gouvernement a pris toutes les précautions pour l'avenir. (Bruit à gauche.)

M. Dejeante. — Alors vous n'avez plus qu'à vous en aller.

M. Cochery. — C'est une question de confiance. (Bruit à gauche.) [illegible]